

MA DE FOIX : VIGILANCE DES AGENTS ET FERMETE FACE AUX TRAFICS ET MENACES !

Le 17/03/2026

Ce dimanche, l'agent en poste à la **surveillance de la promenade** a donné **l'alerte** concernant un **individu sur le toit de la chambre de l'agriculture**. L'agent de la porte d'entrée réactif braque la caméra sur l'avenue Charles-de-Gaulle, connue pour être l'emplacement de choix utilisé par les « projeteurs » pour **lancer et tenter de faire rentrer des substances et du matériel interdit en détention**. Un individu est présent au téléphone potentiellement pour ajuster La trajectoire des projections.

L'alerte est donnée au service de **police qui interpelle** celui-ci. Un autre équipage intervient dans la chambre d'agriculture pour tenter d'interpeller l'individu projeteur sur le toit de ce bâtiment. Pris sur le fait, **il n'hésite pas à bousculer le policier pour prendre la fuite en courant**.

Le colis projeté sur le filet de la cour de promenade contient **185** grammes de résine de cannabis répartis en **3** sachets.

L'UFAP UNSA Justice de MA Foix tient à **saluer le sens de l'observation, l'engagement et le professionnalisme des agents** ayant permis de mettre un coup d'arrêt au trafic. Notre organisation **exige un traitement judiciaire ferme** pour les protagonistes interpellés.

Les substances et matériels qui échappent aux contrôles de l'administration sont un réel danger pour les personnels à l'intérieur des murs.

L'UFAP UNSA Justice de la MA Foix encourage l'institution judiciaire à **faire preuve d'intransigeance** dans le traitement judiciaire des affaires qui concernent **l'établissement**, mais également celles dont **les personnels sont victimes**.

Le laxisme n'est pas permis lorsqu'il s'agit de répondre aux menaces et aux provocations de la voyoucratie locale. L'institution doit rester ferme et droite, en répondant de manière ferme et systématique pour ne pas laisser des zones de non-droit s'installer dans nos détentions.

L'UFAP UNSA Justice de la MA Foix dénonce avec fermeté la **non-poursuite des plaintes pour menaces et outrages envers les personnels**. L'institution judiciaire doit garantir l'autorité de la loi.

La force doit rester à la loi, et les personnels de la MA de Foix ne doivent pas être laissés pour compte.

Le bureau local **UFAP UNSA justice MA FOIX**.